

EPE - ALGERIE TELECOM - SPA
 Au capital social de 61 275 180 000 DA - NIF : 000.216.299.033.049
 Direction Opérationnelle de TINDOUF

Avis De Consultation N° 02/AT/DO37/SDSF/DAL/2019

La Direction Opérationnelle de Tindouf lance un Avis De Consultation national pour la réalisation d'infrastructures d'accueil, Pose et Raccordement des câbles à fibre optiques suivant le tableau ci-dessous.

Le présent projet est constitué de Deux (02) lots séparés comme suit :

N°	Intitulé du projet	Distance (Km/Artère)	Distance (Km/Alv)
01	la réalisation d'infrastructures d'accueil, Pose et Raccordement des câbles à fibre optiques Reliant le site MSAN Shahid Hafed2 Boujdour et le site Shahid Hafed1 Hassi Abdellah	13	13
02	la réalisation d'infrastructures d'accueil, Pose et Raccordement des câbles à fibre optiques Reliant le site 4G LTE SMARA ET le site MSAN Shahid Hafed2 Boujdour .	22	22

Le présent avis de consultation s'adresse uniquement aux personnes physiques et/ou morales soumissionnant seules ou dans le cadre de groupements momentanés d'entreprises, qualifiées et titulaires d'un certificat de qualification et de classification N° du 01 au 04 dans le domaine des travaux de génie civil et canalisation, travaux publics, bâtiment et hydrauliques de droit algérien, ayant des capacités techniques et financières pour la réalisation du projet.

A cet effet l'ensemble des entreprises intéressées par la présente consultation sont invitées à retirer et déposer le cahier des charges auprès du département achat et de la logistique DO TINDOUF, contre un paiement de cinq mille dinars (5 000.00), versé au BNA de TINDOUF sur le Compte BNA N° : 00100 411 0300 000 175/21

Les documents qui constituent le dossier de l'offre doivent être rédigés en langue arabe et/ou en langue française.

Les soumissionnaires devront déposer leurs offres en deux plis distincts, portant la mention Offre technique et Offre financière.

01- Dossier Administratif : Dans une enveloppe à part contenant :

À insérer dans une enveloppe à part portant uniquement la mention «Dossier Administratif» et doit comprendre ce qui suit :

1. Déclaration de probité établie et signée, respectant le modèle joint en « Annexe 2 du CCAG » ;
2. Copie du numéro d'identification fiscale « NIF »
3. Copie des statuts de l'entreprise, le cas échéant;
4. Copie du bilan comptable du dernier exercice ;
5. Copie de l'extrait du registre de commerce ;
6. Copie de l'extrait de rôle en cours de validité apuré ou avec échéancier de paiement ;
7. Attestation de mise à jour (CNAS, CASNOS) en cours de validité ;

8. L'extrait du casier judiciaire N°03 du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une personne morale en cours de validité ;
9. Copie de la dernière attestation de dépôt des comptes sociaux du CNRC ;
10. Etat de l'entreprise établi et signé, respectant le modèle joint en « Annexe CCAG 4 » ;
11. La convention du Groupement, dûment signée et datée par les fondés de pouvoirs des entreprises respectives, le cas échéant ;
12. Certificat de qualification et de classification professionnelles contenant l'activité hydraulique et/ou travaux publics en cours de validité.
13. Délégation de pouvoir de signature, le cas échéant,

02 - L'OFFRE TECHNIQUE dans une enveloppe à part contenant :

1. Déclaration à souscrire établie et signée, respectant le modèle joint en «Annexe 01 du CCAG» ;
2. Le présent cahier des charges, dûment paraphé par la soumissionnaire sur chaque page, **cacheté et signé dans sa dernière page, portant la mention « lu et accepté »** ;
3. Attestations de bonne exécution des travaux similaires achevés dans les conditions d'exécution contractuelles, réalisés durant les dix (10) dernières années (pour les paliers 02 et 03 mentionnés dans l'article 04) ;
4. Engagement sur les moyens humains à mettre à la disposition du projet, établi et signé, respectant le modèle joint en annexe16 ;
5. Engagement sur les moyens matériels à mettre à la disposition du projet, établi et signé, respectant le modèle joint enannexe17 ;
6. Engagement sur le délai de réalisation pour chaque lot respectant le modèle joint en annexe 14 ;
7. Engagement sur le délai de garantie respectant le modèle joint en annexe 15 ;
8. Déclaration sur l'honneur de visite des lieux respectant le modèle joint en annexe 18 ;
9. Planning de réalisation des travaux

2-L'OFFRE FINANCIERE dans une enveloppe à part contenant :

1. La lettre de soumission remplie, **datée, signée** et cachetée par le soumissionnaire, respectant le modèle joint en annexe 3 du CCAG.
2. Le bordereau des prix unitaires daté, signé et cacheté, en hors taxes, en lettres et en chiffres, joint en annexe 01.
3. Le détail quantitatif et estimatif en hors taxes et en toutes taxes comprises daté, signé et cacheté, joint en annexe 02.

NB : Les soumissionnaires sont invités à remplir, proprement et lisiblement sans surcharge et sans rature tous les documents et formulaires annexés sous peine de rejet de l'offre.

Les deux (02) enveloppes sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, aucun signe d'identification du soumissionnaire comportant les mentions suivantes :

**ALGERIE TELECOM DIRECTION OPERATIONNELLE DE TINDOUF-
TINDOUF LOTFI ACOTE STQTION TOUHAMI
Avis De Consultation N° 02/AT/DO37/SDSF/DAL/2019
Réalisation d'infrastructures d'accueil, Pose et Raccordement des câbles à fibre optiques
« SOUMISSION A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS
ET D'EVALUATION DES OFFRES »**

Les soumissionnaires doivent obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges

NB : Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de cent quatre vingt 180 jours, à compter de la date d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à la séance publique d'ouverture des plis.

La date limite de dépôt des offres est fixée le 03/04/2019 avant 14 :00, soit 15 jours, à compter du 20/03/2019, à partir de la date de parution du présent avis sur le site WEB AT.

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la date de dépôt sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.

Le directeur